



Changer de notaire sans passer par un juge ?

Par **BonjourAtous**, le **26/09/2009** à **11:44**

Bonjour,
Un notaire a été désigné par le tribunal, or, quelques temps après, j'ai porté plainte contre ce notaire pour escroquerie. J'ai transféré mon dossier de succession chez un autre notaire. Mais, il paraîtrait que celà est impossible, et qu'il faudrait demander l'autorisation au juge.
Vrai ou pas ?
Quel serait le délai d'attente pour avoir une réponse d'un juge ?
Je vous remercie

Par **honoraires**, le **08/10/2009** à **21:45**

j'ai bien envie de porter plainte aussi. si j'avais su j'aurai demandé ses honoraires au début.
je pense que les notaires profitent du divorce en prenant des honoraires prohibitif et en ne faisant pas asssez respecter les droits de chacun.
je pense que vous etes tres courageux de vous opposer à ce genre de comportement